



Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Procès-verbal
Séance du mercredi 13 décembre 2023

PV 4-2023

1. ACCUEIL ET CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué pour 19h, la Présidente, Mme Stéphanie Reda, ouvre la séance en saluant les membres de l'assemblée et de la Municipalité ainsi que le public.

Le procès-verbal de la séance est pris par Mme Noémie Girard, secrétaire.

Quorum

En début de séance : 29 membres présents, 9 membres absents excusés, 4 membres absents non excusés.

Dès 19h30 : 31 membres présents, 9 membres absents excusés, 2 membres absents non excusés.

Dès 19h55 : 33 membres présents, 9 membres absents excusés, 0 membre absent non excusé.

Ordre du jour et documents

La convocation, contenant l'ordre du jour, a été adressée par écrit le 16 novembre 2023. Les documents nécessaires à la préparation de la séance – préavis municipaux n° 5-6-7/2023, procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023 et annexes y-relatives, proposition d'utilisation du Fonds Spécial – ont été transmis via l'Intranet du Conseil, à la même date. La réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Patrick Vigouret a, quant à elle, été déposée le 29 novembre 2023.

Sans objection de la part de l'assemblée, la Présidente considère que l'ordre du jour est accepté et suivi tel que proposé.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023 a suscité les interventions suivantes :

- Au chapitre des communications municipales (p. 7), M. Joseph Vanderweckene constate que, désormais, le personnel communal est constitué, notamment, d'une secrétaire municipale à 100% et d'une secrétaire municipale adjointe à 30%. On a donc remplacé une personne à 100% par 130%. Était-ce indispensable ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond par l'affirmative. La masse de travail étant toujours plus grande, on a été obligé de prendre du personnel supplémentaire. Le retour du rapport de gestion concernant le personnel communal allait d'ailleurs dans ce sens. Il faut aussi savoir qu'on avait une préposée au contrôle des habitants à 50% et que ce taux a été réduit à 40%. Il y a donc effectivement plus de personnel communal et plus de pourcentage également. Cette augmentation avait été votée au budget 2023.
- M. Joseph Vanderweckene le remercie pour cette précision. Sa deuxième intervention concerne les véhicules communaux (p. 12). Il constate que la Municipalité a fait l'acquisition, en leasing, d'un véhicule électrique. Il se pose donc deux questions de principe et une question financière : est-ce de la compétence municipale de signer un contrat de leasing ? Car, s'il ne se trompe pas, la délégation de compétence accordée à la Municipalité en début de législature est un engagement jusqu'à concurrence de CHF 25'000.- par cas. Or, ce leasing de CHF 11'000.- correspond à un seul loyer, ce qui signifie que la Municipalité a signé un engagement bien supérieur à CHF 25'000.-.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, interrompt cet échange en rappelant que ces questions devront être traitées au point « Divers et propositions individuelles ». Le point actuel concerne uniquement les modifications ou corrections du procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2023 est accepté à la large majorité par 26 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

(28 votants au moment du vote)

Mme Stéphanie Reda adresse ses remerciements à Mme Noémie Girard pour l'excellent travail effectué.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme Stéphanie Reda, Présidente, réitère ses remerciements aux personnes qui ont œuvré lors du dépouillement des élections fédérales des 22 octobre et 12 novembre 2023. Les opérations se sont parfaitement déroulées et les résultats ont été transmis rapidement.

Elle annonce avoir été visiter, le 17 novembre 2023, « Plateforme la Plaine » en compagnie de Mme Chantal Di Lallo et M. Michel Gruaz, Conseillers municipaux. Elle communiquera à ce sujet à la suite des points de situation des délégations (inter)communales.

Par ailleurs, dans le courant de l'année, le Bureau a eu trois séances avec la Municipalité : le 28 août et le 4 décembre au sujet du fonctionnement général et de la communication entre les deux organes ainsi que le 8 décembre concernant les délais de reddition des « Reflets du Conseil communal » pour le BIOV. Les échanges ont été constructifs et un terrain d'entente a été trouvé.

La Présidente rappelle également que le « Formulaire d'indemnités et débours pour les commissions » doit être transmis à la boursière communale au plus tard pour le 18 décembre 2023.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. OLIVIER DUPERRUT, SYNDIC

Personnel communal

M. Jean-Claude Bersier, habitant de Vufflens-la-Ville, vient d'être engagé par la Municipalité pour remplir la fonction d'agent de sécurité. Il est entré en fonction le 15 novembre 2023 pour un taux d'activité équivalent à 10 %. M. Bersier a suivi la formation de préposé à la réglementation d'application de la loi vaudoise sur la circulation routière (LVCR) et ordonnances pénales en date du 28 novembre.

Il assumera entre autres les tâches suivantes :

- participer au maintien de l'ordre et la sécurité sur le territoire communal notamment aux heures de rentrée et sortie de l'école ;
- contrôler le stationnement ;
- appuyer le contrôle des habitants par la recherche de renseignements et la vérification in situ.

Congélateur communal

Le comité de la société coopérative du congélateur de Vufflens-la-Ville, Mex et environs a souhaité rencontrer la Municipalité pour organiser son avenir ainsi que la gestion du congélateur situé dans le bâtiment de la Grande salle.

Les membres du comité actuel sont désireux de remettre leur poste, par conséquent nous sommes à la recherche de personnes intéressées à reprendre ces fonctions. En cas d'intérêt, n'hésitez pas à prendre contact avec l'Administration communale qui fera suivre votre motivation à qui de droit.

Si personne ne se manifeste, la Municipalité étudiera la possibilité de reprendre cette gestion. A savoir que le 75 % des cases sont louées par des citoyens et citoyennes de Vuflens-la-Ville et que le 80 % des cases sont occupées.

Tour de Gourmandie 2024

Suite au succès rencontré par cet événement le 14 avril 2023 dans le cadre de l'organisation d'une étape du Tour de Romandie, en collaboration avec les communes de Penthaz, Penthaz, Lussery-Villars, Daillens et Mex, nous avons à l'unanimité décidé d'organiser une nouvelle édition de cette manifestation.

Pour rappel, le tour de Gourmandie est parcouru en vélo sur six étapes reliant les six communes organisatrices avec, à chaque arrêt, des spécialités gourmandes locales à déguster.

Alors, à vos agendas et rendez-vous pour la prochaine édition qui aura lieu le dimanche 14 avril 2024.

Préavis à venir

Lors de la prochaine séance agendée au 13 mars 2024, la Municipalité ambitionne de vous présenter le préavis suivant :

- Couverture de la salle de sport.

M. MICHEL GRUAZ, CONSEILLER MUNICIPAL

Domaine de l'eau

Une nouvelle fuite s'est produite sur une conduite privée raccordée sur l'Arzillier. Comme il s'agit de la deuxième fuite en moins de deux mois sur cette conduite, le propriétaire a décidé de la remplacer. Les conditions météo n'ont pas permis de réaliser rapidement les travaux d'où perte d'eau non négligeable pour la commune puisque, comme lors de la plupart des fuites sur conduites privées, celle-ci s'est produite avant le compteur.

Consommation d'eau en 2023

A la suite de plusieurs fuites sur conduites communales, mais aussi sur des conduites privées, nos pertes d'eau du 01 octobre 2022 au 1^{er} octobre 2023 furent élevées. En effet, nous avons acheté 79'140 m³ d'eau à l'EIEVMV et avons vendu 67'000 m³ à nos abonnés soit une perte de 18 %.

Remplacement d'une pompe au puits de pompage

Une des deux pompes de notre puits a rendu l'âme en juin dernier. Elle a été remplacée mercredi dernier. La surprise fut grande lorsque nous avons sorti la pompe défectueuse dont l'état vous est présenté sur cette photo. Il y a 5 ans compte tenu d'une durée de vie nettement trop réduite de nos pompes, les conseils spécialisés nous ont incités à faire poser une protection cathodique. Il est quasi certain que cette protection a provoqué une réaction dans notre puits, susceptible d'avoir contribué à la détérioration de cette pompe. Lors des remplacements précédents, la pompe défectueuse présentait des impacts de courants vagabonds et de la rouille, mais pas de calcaire, contrairement à ce que nous avons constaté il y a une semaine.

Démarches municipales relatives aux nuisances sonores

La réception de nombreux courriers, courriels et plaintes verbales, tout comme la présence dans le coteau concerné de deux membres de la Municipalité, font que cette dernière est bien consciente qu'en ce qui concerne les nuisances sonores, notre population a vécu l'annus horribilis. La cause principale a trait à la réalisation des diagonales CFF pour entrer dans la zone industrielle depuis le Nord, aux travaux CFF liés aux

adaptations des lignes de contact, mais aussi aux incessants rodéos de motards. Les travaux CFF sont heureusement sur le point de se terminer.

La Municipalité n'est pas restée les bras croisés et, en fonction des nuisances où elle a qualité pour agir, a entrepris les démarches suivantes :

En mars déjà un courrier a été adressé à la DGMR pour relater les nuisances sonores découlant de la RC 177.

Dans sa réponse du 10 juillet, la DGMR relève que la RC 177 a fait l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement. L'étude tablait sur 5'300 véhicules/jour dont 15 % de poids lourds. Sur cette base, les niveaux sonores générés par la RC 177 étaient inférieurs aux valeurs-limites prescrites par l'ordonnance fédérale (OPB). Par conséquent, aucune mesure de protection contre le bruit n'était légalement nécessaire. Nonobstant ce fait, lors de la réalisation un revêtement phono absorbant a été posé et une paroi antibruit érigée sur le viaduc sur la Venoge. Les niveaux sonores sont ainsi inférieurs d'une dizaine de décibels aux valeurs limites. Les comptages effectués en 2022 indiquent un trafic de 5'900 véhicules/jour, ce qui correspond à une augmentation de 0.5 décibel. Donc toutes les valeurs légales sont parfaitement respectées.

Malgré cette réponse, la DGMR a entrepris en septembre une campagne de mesure du bruit in situ à six endroits les plus exposés aux nuisances de la RC et le voyer nous a fait parvenir un rapport détaillé. En tenant compte du trafic à l'horizon 2045, soit en passant de 5'900 à 7'400 véhicules/jour et en tablant sur 25 % de véhicules bruyants, toutes les mesures présentent des valeurs de niveaux sonores inférieures aux valeurs de planification. A un endroit, à l'horizon 2045, le niveau d'évaluation est de 7 décibels inférieur à la valeur maximale alors qu'au niveau des 5 autres endroits le niveau des nuisances sonores est inférieur de 10 décibels et plus à la valeur à respecter. En conclusion, la DGMR en déduit que les niveaux sonores relevés lors de cette campagne de mesures confirment les pronostics du rapport d'impact et que, pour Vufflens-la-Ville, les exigences légales en vigueur concernant la protection des riverains contre le bruit routier sont respectées tant sur la base du trafic actuel que sur celle du trafic futur estimé.

Vu que les mesures ont été prises à des heures plutôt creuses, nous avons récrit à la DGMR à fin octobre les invitant à entreprendre des mesures supplémentaires aux heures les plus chargées, soit lors des départs des camions, aux environs de 06h30. Toutefois, dans les formules compliquées utilisées, il semblerait qu'il soit déjà tenu compte des pointes de trafic dans ces évaluations, ce que nous ferons vérifier par un acousticien.

Rodéos de motards dans la zone industrielle

Début octobre, la Municipalité a adressé un courrier à M. Venizelos du DJES pour le sensibiliser à toutes les nuisances sonores subies par notre population en 2023 et l'inviter à prendre les mesures adéquates afin que des passages spontanés et réguliers des services de police découragent ces comportements insupportables pour nos habitants lesquels payent déjà un lourd tribut aux autres nuisances sonores.

Sa réponse bienveillante du 30 octobre témoigne d'une prise de conscience de cette problématique et indique qu'au regard de ces différents éléments, la police va encore intensifier les contrôles et renforcer sa présence dans la région par le biais de missions spécifiques.

A noter que le comité du SEVA, soucieux de la sécurité dans la zone, a également fait parvenir un courrier à la DJES, faisant état de ses grandes inquiétudes et relatant les presque accidents auxquels ils ont été confrontés.

- Tous les courriers dont nous vous avons résumé les contenus seront mis à disposition sur l'Intranet du Conseil communal.

MME CAROLINE JAUGEY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Zones d'utilité publique

L'appel d'offre sur invitation concernant le choix d'un prestataire pluridisciplinaire d'urbaniste et spécialiste en démarche participative pour étudier l'aménagement futur des zones d'utilité publiques Bovon et Marteley a été envoyé à trois bureaux d'architectes. Le délai de retour des offres est fixé au 18 décembre 2023.

Sécurité routière

Une nouvelle séance avec le bureau Team+ a eu lieu en novembre 2023. La priorité a été mise sur le secteur Grand-Rue pour finaliser l'étude de l'aménagement. Team+ doit, en parallèle, préparer les dossiers de demande de passage en zone 30 km/h à envoyer à la DGMR.

Plan énergie climat communal

Suite aux remarques et recommandations du canton sur le plan énergie climat communal, le groupe de travail accompagné par notre mandataire a apporté quelques modifications au Plan qui est maintenant totalement finalisé et approuvé par l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC).

Vous pourrez retrouver l'intégralité du rapport PECC de Vufflens-la-Ville sur le site internet de la Commune ainsi que sur le site du canton : www.vd.ch/pecc.

Dans le cadre du PECC, une action biodiversité va être mise en œuvre avec la collaboration de Mme Marceline Touati. Mme Touati a pris contact avec la Municipalité afin d'étudier la possibilité d'installer des nichoirs à martinets noirs au collège de Vufflens-la-Ville, initiative qui a immédiatement été acceptée. Une partie des élèves du collège participera à la construction des nichoirs et Mme Touati passera dans toutes les classes afin de présenter le projet aux élèves.

Une citoyenne a également approché la commune pour un projet de pose de 8 nichoirs sur sa villa.

Une demande de subvention cantonale pour l'ensemble a été envoyée à la DGE et a d'ores et déjà été acceptée pour l'intégralité des nichoirs.

Si vous avez un projet de pose de nichoirs à hirondelles ou martinets noirs, n'hésitez pas à approcher la Commune, l'intégralité des demandes sera étudiée et transmise au Canton pour demande d'une nouvelle subvention.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations sur le lien suivant : <https://www.vd.ch/prestation/demander-une-subvention-pour-la-pose-de-nichoirs-a-hirondelles-et-martinets>

Cours Basic Life Support (BLS/AED)

Le 18 novembre 2023, six personnes, initialement formées au cours de base BLS/AED (défibrillateur) en octobre 2021, ont participé à leur cours refresh prodigué par le SDIS Venoge. Ces cours sont obligatoires tous les deux ans afin de conserver la certification first responder.

Les prochaines sessions seront organisées avec le SDIS Venoge courant du 1^{er} semestre 2024.

Manifestations

Le 10 novembre 2023, une délégation municipale a reçu trois jeunes gens ayant fêté leurs 18 ans durant l'année. Une visite guidée du réservoir à eau de l'EIEVMV a précédé le souper servi à l'auberge du Marteley.

Le 16 novembre, a eu lieu la rencontre avec les nouveaux habitants.

La Municipalité a reçu une vingtaine de nouveaux habitants ayant emménagé sur le territoire de Vufflens-la-Ville en 2022 et 2023 afin de leur présenter le village et l'ensemble de ses employés communaux présents ce soir-là.

Les nouveaux habitants ont ensuite fait le tour des stands des 14 sociétés locales qui ont pu se présenter à chacun et donner toutes les informations utiles sur leurs différentes activités.

Jubilés

Le 26 novembre 2023, une délégation municipale s'est rendue au domicile de Mme et M. Rumley Astrid et François afin de leur présenter tous leurs vœux pour leurs noces d'or.

MME CHANTAL DI LALLO, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

En cette fin d'année, je désire vous donner quelques informations sur les points suivants :

La Cybersécurité

En termes de prévention, nous travaillons actuellement sur un document et sur une formation qui seront adressés à toutes les personnes possédant une adresse e-mail de la commune. Il s'agit de relever une liste de précautions à prendre lorsque l'on traite un courriel. Puis, afin de sensibiliser et tester le niveau de résistance de nos collaborateurs à des attaques de phishing, nous allons lancer une campagne de tests. Elle sera organisée par une société spécialisée dans la cybersécurité.

De plus, Sadies, notre prestataire informatique, nous informe qu'un nouveau test d'intrusion aura lieu en 2024. Il nous confirme aussi que les e-mails frauduleux détectés systématiquement par des pare-feux sont immédiatement détruits.

Suite à l'achat d'ordinateurs portables, la Municipalité a décidé de valider la double identification pour toutes personnes se connectant à un autre réseau que celui de la Commune. Ceci sera mis en place dès cette fin d'année.

Enfin, pour faire face à l'évolution des menaces sur internet, pour renforcer les mesures de sécurité et créer des synergies répondant à un souci commun de maîtrise et d'optimisation des ressources à disposition, l'UCV a signé, le 4 juillet 2023, une convention Canton-Communes afin que communes et associations intercommunales vaudoises puissent répondre aux cyberattaques de manière adéquate grâce à l'appui d'experts du domaine et bénéficier de la disponibilité étendue des prestataires privés locaux.

L'établissement d'une cellule de crise a été mise en place au sein de notre Commune.

La déchetterie intercommunale – En Fleuret 1, Penthaz

Comme annoncé lors du Conseil du mois de juin et dans le BIOV n° 3, la déchetterie « En Faraz » fermera ses portes le 31 décembre 2023. Nous remercions une nouvelle fois Mme et M. Bolay pour le travail accompli durant de nombreuses années. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2024, Vufflens-la-Ville rejoindra la déchetterie intercommunale de Gollion, Penthaz, Penthalaz chez Valorsa où la quasi-totalité des déchets urbains peuvent être amenés.

Un tout ménage partira dès demain avec les informations nécessaires concernant le traitement des déchets. Ce tout-ménage comprend :

- Les nouvelles directives communales sur la gestion des déchets
- L'ABC des déchets
- La brochure et le calendrier du ramassage porte-à-porte

- Votre carte d'accès à la déchetterie

Je profite de l'occasion pour relever les changements importants qui découlent de cette nouvelle organisation :

- Les déchets de cuisine, **crus et cuits**, sont à déposer à la déchetterie de la grande salle. Tout type de sachet, même biodégradable, est EXCLU. Les déchets doivent être déversés directement de votre contenant dans le container prévu à cet effet. Nous vous conseillons donc vivement de vous procurer un bidon à cet effet. Le site <https://fr.ch.rotho.com/> Rotho Swiss design vous propose toute une gamme de bacs à compost de tailles différentes. Vous trouverez des exemples de divers modèles à la Maison de Commune.
- Les entreprises qui génèrent des déchets spécifiques à l'activité de l'exploitation, ne sont pas autorisées à utiliser la déchetterie. Elles doivent impérativement s'adresser à Valorsa SA.
- Les déchets spéciaux doivent être déposés à la déchetterie intercommunale. Ils ne seront plus récupérés à la Grande salle.

Le courrier que vous allez recevoir indique également les heures d'affluence de la déchetterie. Merci de privilégier, si possible, les horaires de plus faible affluence. Ce sera plus agréable pour tout le monde et permettra d'optimiser votre temps.

Le Coup de balai

Chaque année, Vufflens-la-Ville participe à l'action cantonale de ramassage des déchets qui a lieu à la fin du mois de mars. En 2024, nous avons pris la décision de reporter cette action au **27 avril** en espérant bénéficier d'un temps plus clément. Cette journée permet de sensibiliser la population au problème des déchets sauvages. Nous espérons que cette journée vous inspirera et nous réjouissons de vous retrouver nombreux. Toutes les informations à ce sujet seront dans le BIOV du mois de janvier.

Les écoles, quant à elles, continueront à participer au Coup de balai lors de la Journée cantonale.

M. PASCAL BERCHIER, CONSEILLER MUNICIPAL

Contrôles de vitesse

La gendarmerie est venue effectuer un contrôle de vitesse à la Grand-Rue le 19 octobre de 6h20 à 7h45 : 223 véhicules contrôlés, 4 conducteurs dénoncés.

Le taux d'infractions pour Vufflens est de 1.79%, le taux d'infractions pour le canton pour la période en cours est de : 2.94%.

5. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DE M. PARTICK VIGOURET CONCERNANT LA RÉNOVATION DES CHEMINS AF

La Présidente ouvre la discussion, mais la parole n'est pas demandée par les membres du Conseil. Elle passe alors au point suivant de l'ordre du jour.

6. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 5/2023 : « REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE DE LA ROUTE DE BOVON 14-30 ET DU CHEMIN DE L'ARZILLIER 2-16 »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

Rapport de la commission

Le rapport de la commission, composée de Mme Diana Duperrut, Présidente, et de MM. Cédric Boss et Marc Zosso, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 24 novembre 2023.

Il est lu par Mme Diana Duperrut, Présidente.

Rapport de la Commission des finances – COFIN

Le rapport de la COFIN, composée de M. Pierre-André Vullioud, Président, de Mme Armelle Saunier et de MM. Jean-Claude Bersier, Patrick Vigouret et Joseph Vanderweckene, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 10 décembre 2023.

Il est lu par M. Pierre-André Vullioud, Président.

Discussion

- M. Samuel Berthoud se questionne par rapport au chemin de l'Arzillier : dans le futur, le remplacement de la conduite d'eau permettra également le bouclage dès la conduite sise au chemin du Clos : qu'est-ce que cela change par rapport à maintenant ?
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond que, au niveau de toutes les conduites, l'idéal est de ne pas être en cul-de-sac ; cela permet de garder l'eau beaucoup plus saine si on a ce raccordement. D'autre part, cela permet de couper l'eau sur des secteurs plus petits en cas de fuites.
- La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, procède alors au vote.

Adoption du préavis

Le préavis alors soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal n° 5/2023 du 6 novembre 2023 ;
- Ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. D'accepter le préavis n° 5/2023 tel que présenté ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 556'000.- pour le remplacement de la conduite d'eau potable de la route de Bovon 14-30 et du chemin de l'Arzillier 2-16 ;
3. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
4. D'amortir cette dépense sur une période de 30 ans ;
5. De couvrir les charges annuelles par un prélèvement du compte 9280.06 « Financement spécial réseau d'eau potable » conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Le préavis n° 5/2023 est accepté à l'unanimité.

(30 votants au moment du vote)

7. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 7/2023 : « CRÉATION ET ALIMENTATION DU FONDS COMMUNAL POUR ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT Y RELATIF »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

Rapport de la commission

Le rapport de la commission, composée de M. Alain Vienet, Président, de Mme Nadine Frossard Goy et de M. Jérémy Maillefer, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 10 décembre 2023.

Il est lu par M. Alain Vienet, Président.

Rapport de la Commission des finances – COFIN

Le rapport de la COFIN, composée de M. Pierre-André Vullioud, Président, de Mme Armelle Saunier et de MM. Jean-Claude Bersier, Patrick Vigouret et Joseph Vanderweckene, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 10 décembre 2023.

Il est lu par M. Pierre-André Vullioud, Président.

Discussion

- M. Jacques Pilet se demande pourquoi se baser sur l'énergie électrique uniquement et pas sur les autres formes d'énergie pour alimenter le fonds ?
- Mme Caroline Jaughey, Conseillère municipale, lui répond que cette base est faite selon la recommandation du Canton par rapport aux fiches du PECC. Evidemment, elle peut être évolutive, mais il faut déjà commencer quelque part.
- M. Samuel Berthoud soulève deux points : concernant la gestion du fonds, il est prévu que cette information figure dans le rapport de gestion, mais, à son avis, il serait important que cela paraisse également dans le BIOV. Sans entrer dans les détails, mais dans le but de faire de la publicité sur les types de projets soumis, le nombre de demandes acceptées, etc. Deuxièmement, au sujet du versement de la subvention (article 13), il est mentionné qu'un contrôle final sera effectué sur place, mais ce n'est pas précisé par qui est fait ce contrôle. Est-ce par la Municipalité, par un bureau technique ou par la Commission ? Il vaudrait la peine de le préciser, car c'est le Règlement qui pose le cadre. Cela devrait figurer dans le Règlement et pas dans la directive municipale.
- Mme Caroline Jaughey, Conseillère municipale, confirme que des pages dédiées au PECC paraîtront dans le BIOV, tout comme sur le site internet, afin que la population soit largement informée. En ce qui concerne le contrôle, il sera effectué par la Municipalité. Dans le cadre de construction ou d'aménagement, cela se fera pendant les visites d'urbanisme. Dans le cadre de factures, cela sera fait par la Municipalité.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, ajoute également qu'une ou deux séances d'informations seront également prévues chaque année avec mise sur pied des projets ; on ne va pas se cantonner au BIOV et au site internet. La Municipalité souhaite développer au mieux la visibilité du PECC auprès des citoyens.
- M. Thierry Marchon s'interroge sur l'alimentation du fonds : il est mentionné que des émoluments seront prélevés sur l'électricité vendue, entre autres, par la Romande Energie. Pour les entreprises qui sont sur le marché libre et qui ne passent pas automatiquement par la vente d'électricité à la Romande Energie, est-ce que ces entreprises seront également soumises à l'alimentation du Fonds ?

- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, précise que, pour le moment, ce n'est fait que sur la Romande Energie pour plus de simplicité. C'est toutefois un sujet à étudier. On a très peu d'entreprises sur le marché libre et celles qui le sont ne se trouvent pas sur le territoire de Vufflens-la-Ville.
- Concernant l'utilisation du Fonds, M. Thierry Marchon remarque qu'il sera géré via la directive municipale : s'il a bien compris, ce sera donc de la seule compétence de la Municipalité, c'est un blanc-seing à la Municipalité sur la manière dont sera distribué ce Fonds. Par rapport à la distribution des subventions, est-il prévu que ce soit fait sur la base d'un pourcentage ou au travers d'un forfait ? Si, par exemple, une entreprise avec une grosse toiture recouverte de panneaux solaires fait une demande de subvention, le Fonds sera mangé en une fois. Et les bénéficiaires, qui, à son sens, doivent être les privés, seront privés de ces subventions.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, souligne que la directive ne sera pas de la seule compétence municipale, mais de la commission du Fonds qui sera constituée de deux Municipaux, de deux Conseillers communaux et de deux citoyens. Ce n'est donc pas uniquement la Municipalité qui mettra en place le catalogue des mesures : qu'est-ce qui sera subventionné, dans quelle proportion, avec quelle limite, etc. ? C'est véritablement la Commission qui va travailler là-dessus, c'est aussi la raison pour laquelle la directive n'a pas encore été mise en place. Il s'agira d'ailleurs de prendre en compte les résultats du sondage qui a été fait en début d'année concernant les attentes des citoyens en termes d'énergie, de développement durable, etc. Quant aux subventions, on n'a pas encore travaillé sur la question du pourcentage ou du forfait, mais il y aura bien évidemment des limites. Comme il a été dit précédemment, si une entreprise décide de couvrir sa toiture des panneaux solaires, ce projet ne devra pas manger l'entier du Fonds. Des limites seront fixées afin de distribuer ces subventions au plus grand nombre.
- La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, procède alors au vote.

Adoption du préavis

Le préavis alors soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal n° 7/2023 du 6 novembre 2023 ;
- Oui le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. D'accepter la création d'un Fonds communal pour encourager le développement durable ;
2. D'adopter le règlement du « Fonds communal pour encourager le développement durable » ;
3. Que ce règlement entrera en vigueur un mois après son approbation par le Département compétent.

Le préavis n° 7/2023 est accepté par 26 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

(30 votants au moment du vote)

8. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 6/2023 : « BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024 »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

Mme Stéphanie annonce céder la parole à la Municipalité qui a souhaité donner quelques informations en préambule au budget.

M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, rappelle que les dépenses thématiques ne sont attribuées que dans le cadre des dépenses prévues au budget. Par rapport aux informations communiquées lors de la séance du Conseil communal du mois d'octobre 2023, la Municipalité a rajouté les travaux de réfection du chemin de la Musire où des accidents et des sorties de route ont régulièrement lieu. Ce secteur sera donc également réfectionné. M. Michel Gruaz précise que la totalité des coûts de cette réfection fera aussi l'objet d'un retour lié aux dépenses thématiques sur la même base que ce qui est expliqué dans la pièce jointe à l'enveloppe d'invitation [PV 3-2023, annexe 3].

Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, donne lecture du texte ci-dessous et commente le tableau récapitulatif projeté en séance :

Préambule au budget

Cette année, la Municipalité a choisi de présenter un budget largement déficitaire et il est tout à fait normal d'être surpris par le montant de la perte budgétaire.

Après discussion avec la COFIN et étant conscients que ce thème est compliqué, nous tenons à donner une explication complémentaire sur les dépenses les plus importantes, à savoir la rénovation des chemins AF :

Au vu du changement du système vaudois de péréquation au 1^{er} janvier 2025, nous avons décidé de procéder à la réfection des chemins AF et, en plus, du chemin de la Musire afin de bénéficier encore du mode de calcul péréquatif actuel. Ceci vous avait été présenté lors du dernier Conseil. Nous n'avons volontairement pas budgété les différentes subventions et retours de la péréquation dans le budget, par mesure de prudence et de clarté, car nous ne connaissons pas, à ce jour, le montant exact des revenus qui nous seront octroyés ni du niveau de notre point d'impôt en 2024.

Nous aurions pu vous présenter un budget plus équilibré en prévoyant un prélèvement sur nos réserves puisque, pour rappel, nous avons un fonds de rénovation des routes de CHF 856'116.- et un fonds d'égalisation du résultat de CHF 1'012'700.- au 31 décembre 2022. Ces fonds ont été alimentés par les impôts, payés par les contribuables de la commune. Or, nous avons opté pour la transparence. Nous sommes conscients qu'il y aura une différence importante entre comptes et budget. Nous vous rappelons qu'en 2021, le budget accepté par le Conseil communal prévoyait un déficit de CHF 713'000.- alors que, lors du bouclage des comptes, le résultat s'est soldé par un excédent de recettes de CHF 1'123'000.- avant amortissements et attributions extraordinaires.

Voici un tableau récapitulatif des dépenses liées aux chemins AF en 2024 et les retours que nous devrions recevoir en **2025** :

Budget 2024 – perte selon budget	CHF -2'205'750.-
Subventions cantonales et fédérales (env. 57%) de CHF 1'150'000.-	CHF 655'500.-
Estimation du retour sur les dépenses thématiques	CHF 330'000.-
Estimation supplémentaire sur les dépenses thématiques pour le ch. de la Musire	CHF 120'000.-
	CHF – 1'100'250
Prélèvements envisageables sur les Fonds adéquats :	
Fonds de rénovation des routes	CHF 800'000.-
Fonds d'égalisation du résultat	CHF 300'250.-
	CHF 0.00

FONDS	Montant avant prélèvement	Montant prélevé	Montant après prélèvement
Fonds de rénovation des routes	CHF 856'116.-	CHF 800'000.-	CHF 56'116.-
Fonds d'égalisation du résultat	CHF 1'012'700.-	CHF 300'250.-	CHF 712'450.-

Le solde des Fonds disponibles après ces éventuels prélèvements se montent à CHF 56'116.- pour le Fonds de rénovation des routes et de CHF 712'450.- pour le Fonds d'égalisation du résultat.

Questions/remarques

- M. Joseph Vanderweckene adresse ses remerciements à la Municipalité pour cette présentation. Mais pourquoi ce tableau n'est-il pas le budget ? Car le voilà le budget ! Il aurait évité bien des discussions...
- M. Olivier Duperrut, Syndic, se permet de répondre à cette affirmation qui est tout à fait juste. Il ne pense pas que c'est une erreur, que c'est justifié ou pas justifié. La Municipalité a regardé ce qui se pratique dans d'autres communes, certaines mettent les prélèvements sur les fonds, et d'autres ne le font pas. Cela dépend de la pratique de chaque commune. Comme l'a dit sa collègue, c'est une façon de présenter les comptes en étant le plus transparent possible, et il croit savoir que tout le monde sait qu'on a des fonds là-dedans. Il avait aussi été expliqué au mois d'octobre qu'il y aurait de retours de la péréquation.
- Stéphanie Reda, Présidente, propose de passer à la lecture des rapports majoritaire et minoritaire de la COFIN. La discussion sera ouverte après. Elle précise que, sur demande de la COFIN, elle a accordé un délai pour le dépôt desdits rapports au lundi 11 décembre à midi.

Rapport de majorité de la Commission des finances – COFIN

Le rapport de majorité de la COFIN, composée de M. Pierre-André Vullioud, Président, et de MM. Jean-Claude Bersier et Patrick Vigouret, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 10 décembre 2023.

Il est lu par M. Pierre-André Vullioud, Président.

Rapport de minorité de la Commission des finances – COFIN

Le rapport de minorité de la COFIN, composée de Mme Armelle Saunier et de M. Joseph Vanderweckene, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 11 décembre 2023.

Il est lu par Mme Armelle Saunier.

Questions/remarques

- M. Nicolas Pittet se pose une question de compréhension avant d'entrer dans les débats : concernant les dépenses pour les chemins AF, est-ce quelque chose au niveau du budget ou qui aurait dû faire partie d'un préavis ? On peut en effet discuter des petites dépenses liées à la Maison de Commune, mais le gros du budget, c'est, à son avis, les chemins AF qui sont des investissements, car ils représentent de grosses charges. Il veut être sûr d'avoir bien compris que les chemins AF ont été mis dans le budget.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, constate que, finalement, il aurait dû relire le préambule et la totalité des explications par rapport aux principes de la péréquation. Dans la séance du mois d'octobre, il a été annoncé que les principes sont les suivants : il faut que ce soit dans un budget pour qu'on puisse bénéficier du retour des dépenses thématiques. Cela ne peut pas être un investissement avec un préavis, sinon cela se répartit sur 30 ans, comme la plupart des autres investissements.

- M. Nicolas Pittet entend qu'on ne peut donc pas emprunter de l'argent, faire un préavis et réaliser le tout. Cela doit-il vraiment être dans un budget ?
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, le confirme. Cela doit être dans un budget et le budget doit présenter un déficit assez conséquent au niveau des dépenses thématiques pour pouvoir bénéficier du retour, à raison de 75% de ce qui dépasse huit points d'impôt.
- M. Guillaume de Buren a, lui aussi, une question de compréhension : s'il comprend bien, les dépenses liées aux améliorations foncières doivent être dans le budget pour pouvoir bénéficier du retour du Canton. S'il comprend toujours bien, l'amendement proposé par le rapport de minorité propose de sortir cela du budget.
- Plusieurs voix : « Non, non, pas du tout ! »
- M. Guillaume de Buren craignait en effet une conséquence de l'amendement.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare que c'est uniquement sur le retour de péréquation, parce que, concernant les améliorations foncières – qu'elles soient cantonales ou fédérales –, on a déjà les 57% et on a dix ans pour rénover les chemins. On a essayé de profiter de toucher le retour sur les dépenses thématiques, puisque c'est la dernière année en 2024. C'est pour cette raison qu'on a proposé les solutions n° 1 et 2 pour arriver à CHF 1'500'000.- et aller chercher le plus d'argent possible au Canton. C'est la dernière année où l'on peut aller chercher des dépenses thématiques ; avec la nouvelle péréquation, ce sera terminé. En complément, on pourrait faire un petit préavis, mais cela devrait être une adjonction au budget. On pourrait dire qu'on fait une augmentation du budget si on voulait faire nos chemins AF en un coup, mais il s'agirait d'une adjonction au budget. On ne pourrait pas dire que cela se fait sur 30 ans, car on ne prendrait qu'une partie de CHF 1'500'000.- divisé par 30 ans et c'est seulement cela qui irait dans nos dépenses thématiques. Cela n'en vaudrait pas la peine.
- M. Joseph Vanderweckene précise à M. Guillaume de Buren que le problème de ces frais, c'est qu'ils sont considérés comme une période de temps, ce n'est pas amortissable. Tout ce qu'on met dans le budget ne peut pas être amorti. D'ailleurs, il porte bien son nom : c'est un budget de frais de fonctionnement. On a voulu, dans le rapport de minorité, attirer l'attention des membres du Conseil sur un point fondamental : dans un budget, il faut distinguer ce qui est frais de fonctionnement de ce qui est investissements. Et cela n'apparaît pas dans le budget, raison pour laquelle des amendements sont proposés. D'autre part, ce qu'on a mis comme déductions, c'est ce qu'on espérait comme retours ; d'ailleurs le Conseil a pu voir que ce qui a été présenté en préambule était un vrai budget, car un vrai budget doit être proche de la réalité, sinon il n'a aucune raison d'exister. Il faut faire figurer la réalité dans le budget, et ne pas s'en écarter. Le Conseiller ajoute que c'est un peu sa mauvaise humeur qui le fait parler. C'est bien dommage, car le tableau présenté par la Municipalité en préambule est remarquable. Il y a seulement la subdivision entre frais de fonctionnement et frais d'investissement qui devrait paraître, pour le reste on ne devrait plus le quitter. Il espère avoir été suffisamment clair dans sa réponse à M. de Buren.
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, précise que le règlement sur la comptabilité des communes prévoit qu'un investissement de moins de CHF 50'000.- peut être porté au budget de fonctionnement (article 4.15). Autrement dit, la plupart des amendements proposés, tels que le site internet ou la brosse de désherbage représentent moins de CHF 50'000.- et peuvent être portés au budget. Il ne faut donc pas forcément amender les montants de moins de CHF 50'000.-. En plus, cela veut dire qu'on doit faire un préavis qui engendre des frais et ça reporte les travaux à plus tard.
- M. Joseph Vanderweckene n'a pas dit que les investissements ne pouvaient pas être portés au budget. Il dit qu'il s'agit d'un point qu'il qualifierait d'éthique : quand un investissement est mis au budget, on ne peut plus en discuter après. Bien sûr qu'il est possible de le faire, car il est possible de tout mettre dans le budget brut. Mais il y a une différence entre pouvoir, ce qui signifie avoir la permission, et...

- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, l'interrompt en soulignant que c'est le Conseil communal qui approuve le budget.
- M. Joseph Vanderweckene réplique que c'est en effet le Conseil qui approuve le budget ou pas. Mais si la Municipalité met les dépenses d'investissement dans le budget, elle force peut-être la main du Conseil à accepter ces investissements.
- M. Ludovic Jaugey se pose une autre question de compréhension : il a cru entendre M. Michel Gruaz parler des dépenses thématiques qu'on récupère de la part du Canton à partir du moment où on présentait des comptes en déficit. Est-ce bien ce qu'il a entendu ? Pour lui, les amendements conséquents qui sont demandés sont davantage une base de présentation, une question de clarté de chiffres que de réalité ; car, ce qui compte finalement, c'est les comptes de fin d'année. On est en train de parler de présentation de chiffres, il voulait donc savoir si cela aurait un impact si on retirait les amendements, d'avoir un déficit moindre et peut-être un refus du Canton en termes de dépenses thématiques.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, déclare s'être probablement mal exprimé et s'en excuse. Les montants alloués pour les dépenses thématiques sont calculés de la manière suivante : les dépenses annuelles effectives liées à l'entretien des routes, des transports publics et scolaires qui excèdent huit fois la valeur d'impôt exemptées du bénéfice, ces dépenses-là sont considérées comme excessives par la péréquation et nous permettent donc de récupérer 75% de ce qui dépasse huit points d'impôt.
- M. Michel Equey se demande s'il est juste de préciser que le subventionnement des dépenses thématiques ne sera probablement pas reçu l'année prochaine, mais en 2025.
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale le confirme.
- M. Cédric Boss déclare que, ce qu'il ressort de toute cette discussion, c'est le contrat de leasing pour l'achat d'un véhicule et l'achat d'une brosse. La première chose, la Municipalité est compétente pour remplacer un véhicule primordial pour le bon fonctionnement. La deuxième chose, c'est que l'achat d'une brosse qui est soumis à un amendement, il trouve que c'est un achat important, mais qui est minime par rapport à la réfection des routes. Son intervention n'est pas faite pour contrecarrer quoi que ce soit, mais préciser pourquoi la Municipalité a acheté un véhicule en leasing, on remplace un véhicule qu'on avait déjà avant. Point. Et le leasing étant une charge, il n'y a plus d'amortissement.
- M. Samuel Berthoud remarque que, en absence de préavis pour les investissements, le Conseil a une discussion beaucoup plus grande sur le budget et potentiellement sur un certain nombre d'amendements, ce qui peut aussi être dommageable pour les projets. A voir dans le futur quels consensus on veut trouver, car, ce qu'il constate, c'est que cela pose beaucoup de questions.

La Présidente invite l'assemblée à passer le budget en revue chapitre par chapitre, en y ajoutant les amendements au moment où ils apparaissent dans le budget. Au chapitre « Administration générale », pp. 1-8, avec l'ajout, dans la rubrique 11, au point 110.3151, l'amendement n° 3 du rapport minoritaire de CHF 25'000.- et au point 110.318, l'ajout de l'amendement n° 4 du rapport de minorité avec CHF 50'000.- et CHF 30'000.- qui seraient ôtés à ce poste (p. 6).

La Présidente se tourne alors vers M. Joseph Vanderweckene pour savoir si c'est exact, mais ce n'est pas le cas. M. Hervé Bandini déclare que cette façon de faire va être très compliquée. Mme Stéphanie Reda, Présidente, propose alors de passer le budget en revue et de voter ensuite les amendements. Mais, selon M. Hervé Bandini, il y a beaucoup trop de points à régler sur le bien-fondé de ce budget avant d'aller dans le détail page par page. Il répète qu'il n'est pas à l'aise avec cette manière de faire. La Présidente demande s'il faut alors voter les amendements un par un. M. Hervé Bandini propose d'ouvrir une discussion générale sur le budget. La Présidente ouvre donc la discussion afin que chaque personne qui souhaite prendre la parole sur un point précis puisse le faire.

Discussion

- M. Hervé Bandini revient sur le point relatif au budget qui est censé représenter la réalité au plus près de ce qu'on sait au moment où on l'élabore. Il a toujours été biberonné au fait qu'un budget servait juste à transformer le hasard en erreur. Plus on est précis sur le chemin qu'on veut suivre, mieux on fait face aux imprévus et aux changements qui vont arriver. Quand on nous présente un budget avec un tel déficit – il met entre parenthèse les chemins AF, car, on l'a compris, c'est un thème spécifique – mais on a encore quelque CHF 700'000.- qui ne sont pas expliqués ou on comprend mal le déficit, si ce n'est par le point soulevé par la COFIN, majoritaire et minoritaire. Mais si on accepte le budget avec les amendements proposés, ce n'est plus le budget de la Municipalité, mais celui du Conseil communal. Ce budget doit être celui de la Municipalité et il doit être transparent. Le Conseiller, lui, a l'impression qu'il ne l'est pas. Il hésite, quand il voit tout ce qu'on veut mettre dedans, quitte ensuite à prouver qu'il y a un blanc-seing pour tous les sujets et ça a été repris par toutes les commissions, sur lesquels le Conseil est sensible et souhaite pouvoir s'exprimer le moment venu, il y a deux adjectifs qui lui viennent en tête : légèreté ou malice.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, estime que la discussion part un peu dans tous les sens en disant que la Municipalité est en train de donner un budget léger. Cela aurait pu être fait avant le tableau de Mme Di Lallo en disant que les fonds sont là et qu'il n'y a pas de problèmes. On peut prendre amendement par amendement : les travaux de la Maison de Commune pour un montant de CHF 52'000.-. Oui, c'est vrai, on a droit jusqu'à CHF 50'000.-. On est sur deux comptes : immobilier et mobilier. On a davantage de personnel dans notre Maison de Commune et tout le monde n'a pas son poste de travail ; il faut que chacun puisse travailler correctement. Il y a aussi le Contrôle des habitants qui doit bénéficier d'un bureau fermé pour la protection des données. Oui, on pourrait venir avec un préavis au mois de mars pour effectuer des travaux dans la Maison de Commune, préavis qui serait accepté à mi-mars, puis, avec 10 jours de délai référendaire, les travaux seraient prévus pour août, et il faudrait encore faire les demandes de devis. Il pense que le fond du problème est le suivant : il n'y aurait pas eu les chemins AF avec CHF 1'500'000.- et CHF 220'000.- pour le chemin de la Musire, on ne parlerait pas forcément de ces points-là. On prend le matériel pour le désherbage pour CHF 35'000.-, c'est aussi un investissement : on a un sérieux problème, car on ne peut plus utiliser de glyphosate. Alors on est tout à fait d'accord. Voulez-vous forcément avoir un préavis pour CHF 35'000.- pour savoir si on prend la brosse à gauche à droite. Concernant le développement du nouveau site internet : le problème, c'est qu'il devient obsolète et que, du jour au lendemain, on pourrait ne plus avoir de site internet. Si on attend encore le mois de mars pour vous présenter un préavis, cela risque d'être un peu compliqué. Quant aux frais d'études, le Conseil les a votés dans le dernier budget : ce ne sont que les reports de frais d'études qui ont été votés en 2023. Une partie a été utilisée, une partie pas. Il y a des commissions et des groupes de travail qui travaillent et qui font évoluer les projets de ZUP, demandés par le Conseil communal. Les frais d'études pour la Grand-Rue, c'est la commission de mobilité sécurisée, avec ce point critique qui est le carrefour Cuvillard, route de Bovon et Grand-Rue. Voilà pourquoi ces points ont été portés au budget, ce n'est pas du tout une question d'avoir un blanc-seing et de dire merci, le Conseil va nous donner de l'argent et on va faire n'importe quoi. C'est souvent de la continuité des discussions qui ont déjà eu lieu et des éléments qui faisaient déjà partie du budget 2023. Ce n'est pas non plus la première fois qu'on met des montants pour certains achats, ce n'est pas nouveau dans un budget communal.
- Concernant le seuil de CHF 25'000.-, Mme Armelle Saunier explique que la minorité de la COFIN s'est basée sur ce montant stipulé par le règlement avec les seuils qui ont été votés en début de législature : « La Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 25'000.- par cas. Ces dépenses sont ensuite à soumettre à l'approbation du Conseil » (préavis n° 7/2021, art. 87). Quand on a pris connaissance de ces seuils, on s'est posé la question sur le véhicule qui a été acheté en leasing, mais on y reviendra dans un

deuxième temps. On s'est donc basé sur ces CHF 25'000.- pour déterminer si ce montant était suffisamment important, parce que, si la Municipalité, même lorsqu'elle engage ces frais supérieurs à CHF 25'000.- et revient au Conseil pour faire valider après l'achat ces frais, on estime que CHF 25'000.- peut être un montant raisonnable. Et, au-delà de ce montant, peut-être requérir un préavis. C'était la réflexion derrière et pas sur l'achat d'une brosse.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, constate qu'il y a un problème avec l'achat du véhicule. La COFIN a été avertie que l'ancien véhicule était tombé en panne, il en a été discuté en séance de commission.
- Mme Armelle Saunier précise que cette information a été donnée, après-coup, par e-mail. Selon le règlement, une telle demande doit être soumise à l'approbation du Conseil, ce n'est pas une simple information.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, rétorque qu'il s'agissait d'un achat imprévu parce qu'on n'avait plus de véhicule.
- Mme Armelle Saunier l'entend, mais constate qu'il s'agit exactement de ce qui a été cité précédemment : « des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 25'000.- ».
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare que ces dépenses, étant donné qu'elles sont dans le budget, ne sont pas imprévisibles. On ne parle que du véhicule pour l'imprévisible, est-ce correct ?
- Mme Armelle Saunier lui confirme que l'on parle du véhicule en ce moment.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, pense que la Municipalité avait informé la COFIN ainsi : soit on n'avait plus de véhicule, soit on mettait un budget de CHF 4 à 5'000.- alors que le véhicule ne valait plus que CHF 2'000.-. On était dans l'urgence pour que nos employés puissent travailler. De plus, on avait loué un véhicule à côté. A-t-on fait juste, n'a-t-on pas fait juste ?! Pour la Municipalité, on était dans les imprévisibles et urgents.
- Mme Armelle Saunier déclare être absolument d'accord et, d'ailleurs, ne le conteste pas. Toutefois, le règlement stipule qu'une fois cet achat effectué, environ CHF 50'000.-, même s'il est pris en leasing, la Municipalité devait soumettre cette dépense à l'approbation du Conseil.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, répond qu'il a été mis CHF 11'000.- au budget, mais il ne sait plus le montant pour le leasing.
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, précise qu'il s'agit de CHF 950.- par mois.
- Mme Armelle Saunier souhaitait relever qu'il existe un règlement exigeant que, pour toute dépense imprévisible et exceptionnelle supérieures à CHF 25'000.-, la Municipalité doit venir devant le Conseil pour lui demander son approbation, même après-coup. C'est ce qui a déclenché la réflexion de la COFIN minoritaire sur les CHF 25'000.-. En prenant le cas du véhicule, on constate que cette demande de la part de la Municipalité n'a pas été faite.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, répond que l'achat a été fait et est mis dans le budget aujourd'hui.
- Mme Armelle Saunier constate que cet achat a été mis au budget au niveau des frais de leasing, mais la COFIN s'est demandée pourquoi la demande réglementaire n'avait pas été activée.
- M. Guillaume de Buren se demande comment l'on va sortir de cette discussion pour avancer. Cette discussion est parfaitement saine, nécessaire, car il y a des questions de fond qui sont posées. Par contre, face à l'échange auquel il assiste, il se sent un peu spectateur, car il a l'impression qu'il s'agit d'un échange entre la COFIN et la Municipalité. Il a entendu qu'il y avait peut-être de la malice, mais n'y croit pas du tout. Il pense que la Municipalité est un peu prise dans une situation certainement due à des remaniements du personnel, à toute une série de complexités, d'urgences, etc. Et, au final, se retrouve dans une situation où certaines choses auraient peut-être dû être discutées en profondeur avec la COFIN avant cette séance ou auraient peut-être dû être faites différemment sur des points de règlement. Cependant, il ne pense pas que c'est ici que l'on pourra régler ce genre de questions. La vraie question de fond, lui semble-t-il, est de savoir si on peut vivre avec un tel budget

et les choses s'amélioreront ou est-ce que ça nous est insupportable au point de le refuser ? La solution intermédiaire étant de discuter les amendements.

- Mme Stéphanie Reda, Présidente, revient sur la remarque de l'échange un peu unilatéral entre la COFIN et la Municipalité et répète que tout le monde est invité à prendre la parole. En l'occurrence, pour le moment, ce n'est que la COFIN qui l'a fait. Ainsi que M. Hervé Bandini.
- M. Ludovic Jaugey, qui ne fait désormais plus partie de la COFIN, peut donc prendre la parole ! S'il rejoint ce qui a été dit précédemment concernant les problématiques de communication entre la Municipalité et la COFIN, il souhaite que le Conseil fasse preuve de bon sens par rapport à ce dont nous sommes en train de parler. On est en train de parler de montants qui peuvent paraître mineurs, mais qui sont des sujets de gestion de la Municipalité. La question qui se pose aujourd'hui, c'est : veut-on entrer dans un système de cogestion qui a des lourdeurs et des conséquences économiques au niveau de la Commune. Faut-il présenter un préavis pour un sujet qui ne peut quasiment pas être débattu ? On parle en effet d'une machine débroussailleuse. Mobiliser des Municipaux pour préparer un préavis, qui est un travail lourd, mobiliser une commission pour étudier cet objet, qui est aussi un travail lourd, et ensuite demander à 42 Conseillers de se prononcer sur une débroussailleuse pour laquelle l'employé communal a certainement déjà donné son avis : il y a peut-être une question d'efficience de fonctionnement. Voici sa prise de position : ayons un peu de bon sens et, sur l'objet, la différence entre le budget et les comptes est une question de présentation. On a tous à peu près compris aujourd'hui comment fonctionnent les compléments entre le budget présenté avec un déficit et les possibilités d'obtenir des subventions qui feraient une présentation différente. C'est une question de présentation, budget ne voulant pas dire comptes définitifs et déficit ne voulant pas dire faillite non plus. Le Conseiller incite donc à un peu de bon sens par rapport à ce budget.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, comprend le sens de cette intervention, mais estime que le débat n'est pas sur le prix de la débroussailleuse ou de la brosse, mais bien sur le fond.
- M. Joseph Vanderweckene confirme que, dans la problématique du leasing utilisée pour répondre à son collègue, il ne s'agit pas d'une question de montants. La vraie question est une question de fond : est-ce que nous acceptons que des dépenses d'investissements soient transformées en frais de fonctionnement ? C'est le problème de fond. Un jour, ce sera CHF 20'000.-, une autre fois CHF 200'000.-. Est-ce qu'on doit accepter de voir figurer dans un budget, qui porte bien son nom de frais de fonctionnement, des dépenses d'investissement ?
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, ne pense pas que la Municipalité ferait des dépenses qui atteignent des montants de CHF 200'000.- sans passer par le Conseil communal. L'achat du véhicule était quelque chose d'urgent. Jamais la Municipalité ne ferait une chose pareille.
- M. Joseph Vanderweckene rebondit sur l'achat du véhicule, car c'est un très bon exemple. La Municipalité fait figurer des frais de fonctionnement pour CHF 11'000.- par an, s'il ne se trompe pas.
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, répond qu'il s'agit de CHF 950.- par mois.
- M. Joseph Vanderweckene précise que l'engagement qui a été pris n'est pas un engagement de CHF 11'000.-. C'est un engagement de x fois CHF 11'000.-, donc bien supérieur à CHF 25'000.- ou CHF 50'000.-. De plus, la Municipalité aurait pu revenir après-coup devant le Conseil pour en expliquer les raisons. Est-ce qu'on accepte qu'il y ait des confusions entre frais de fonctionnement et investissement ?
- M. Cédric Boss déclare qu'il est évident qu'on n'investit pas sur un véhicule qu'on remplace. Un leasing est une charge.
- M. Joseph Vanderweckene rétorque que non.
- M. Cédric Boss pense que Mme Di Lallo est intervenue à juste titre. A un moment donné, le débat sur un véhicule...

- Mme Stéphanie Reda, Présidente, l'interrompt en soulignant que le Conseil a compris qu'il ne s'agissait pas de la discussion de fond du budget. Elle propose que le président de la COFIN prenne encore la parole et que l'on procède ensuite au vote.
- M. Pierre-André Vullioud reconnaît que, ce qui manque, ce sont des pratiques communales à l'intérieur du budget : en effet, on n'a pas de référentiels pour pouvoir juger les choses, ce qui donne effectivement lieu à un intense débat. La COFIN a étudié ce qui se pratique dans les communes avoisinantes, et il y a de tout : pour certaines communes, par exemple, du moment qu'il s'agit d'un remplacement, c'est en ordre. Par rapport à une toiture, du moment que c'est sur un bâtiment communal, on peut le mettre au budget ; dans d'autres communes, il s'agit de plafonds. Ce qui serait intéressant serait de formaliser des règles pour le budget, que ce soit pour la Municipalité et pour le Conseil communal. On pourrait dire : dans le cas d'un remplacement de véhicule, il n'y a pas besoin de passer par la COFIN et le Conseil. Mais ce soir, il va être compliqué de discuter de ces points de détail. Au vu des débats, il lui paraît cependant important de prendre un moment entre la Municipalité et la COFIN pour définir des règles à suivre pour l'établissement des budgets futurs.
- Afin de clore les débats, M. Raymond Lambelet, qui, dit-il, n'est pas féru en comptabilité, estime toutefois qu'il peut donner raison à son collègue et ami M. Vanderweckene. Si on parle technique pure, un investissement, du moment que c'est amorti, c'est un amortissement, point. Ce qui l'a marqué, en tant que Conseiller, c'est de voir un budget avec 2 millions de déficit, élément qui a été résolu en voyant le tableau projeté en préambule. Pour lui, il suffirait d'amender le tableau qui a été présenté.
- La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, soumet les quatre amendements au vote de l'assemblée, les uns après les autres.

Adoption de l'amendement n° 1 (commun aux rapports de majorité et minorité)

L'amendement n° 1 est accepté par 28 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

Adoption de l'amendement n° 2 (commun aux rapports de majorité et minorité)

L'amendement n° 2 est accepté par 29 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Adoption de l'amendement n° 3 (rapport de minorité)

L'amendement n° 3 est accepté par 13 voix pour, 11 voix contre et 8 abstentions.

Adoption de l'amendement n° 4 (rapport de minorité)

L'amendement n° 4 est refusé par 8 voix pour, 17 voix contre et 7 abstentions.

La Présidente annonce alors une suspension de séance d'une quinzaine de minutes pour que les montants puissent être calculés.

A la reprise des débats, la Présidente s'étonne qu'il lui soit venu aux oreilles, pendant la pause, que le budget n'ait pas été passé en revue chapitre par chapitre, comme habituellement. Elle tient donc à préciser qu'elle l'a proposé deux-trois fois en déclarant qu'elle ouvrait la discussion et qu'elle laissait la parole à tout le monde. Visiblement, il y a une information qui a mal passé...

La discussion étant close, la Présidente passe au vote du préavis amendé.

Adoption du préavis amendé

Le préavis amendé alors soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal amendé n° 6/2023 du 13 novembre 2023 ;
- Oui le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. D'ajouter après le point 430.314 : Prélèvement sur le fonds d'entretien des routes de CHF 800'000.- ;
2. D'ajouter après le point 430.314 : Subvention du Canton et de la Confédération pour un montant de CHF 655'000.- ;
3. De retirer les dépenses suivantes du budget des frais de fonctionnement, car ce sont des dépenses d'investissement qui doivent faire l'objet d'un préavis et figurer dans le tableau des investissements :
 - Travaux de la Maison de Commune pour un montant de CHF 52'000.- ;
 - Matériel pour le désherbage pour un montant de CHF 35'000.- (achat d'une brosse mécanique pour désherber les rues et les trottoirs) ;
 - Développement d'un nouveau site internet pour un montant de CHF 25'000.- ;
4. D'approuver le budget de fonctionnement pour 2024 présentant un total de revenus de CHF 9'773'800.- et un total de charges de CHF 10'412'550.-, soit une perte de CHF 638'750.-.

Le préavis n° 6/2023 amendé est accepté par 26 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.

(32 votants au moment du vote)

Ndlr : à noter que le total de revenus et le total de charges annoncés pendant la séance étaient incorrects, bien que la perte communiquée soit la même. D'entente entre Mme Nicole Coronel, boursière communale, et les membres de la COFIN, la correction a été faite immédiatement après la séance. A titre informatif, le total de revenus annoncé était de CHF 8'318'800.- et celui de charges de 8'957'550.-.

9. PROPOSITION D'UTILISATION DU FONDS SPÉCIAL DU CONSEIL COMMUNAL POUR TENIR LA SÉANCE DU 26 JUIN 2024 DANS LA SALLE PLÉNIÈRE DU PARLEMENT

La proposition d'utilisation du Fonds Spécial du Conseil communal a été transmise via l'Intranet du Conseil le 16 novembre 2023.

La Présidente demande si le Conseil souhaite que ce document soit lu en plénum. Puisque ce n'est pas le cas, elle ouvre la discussion.

Discussion

- M. Joseph Vanderweckene se demande si ce n'est pas un peu délicat, sur le plan de l'éthique vis-à-vis de la population, de décider de s'offrir une sortie à Lausanne alors qu'on présente un budget déficitaire.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, entend cette remarque, mais souligne que, si le Fonds Spécial est alloué au Conseil communal et à la population, il n'est pas là, selon elle, pour égaliser les comptes.
- La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède alors au vote.

Adoption de la proposition d'utilisation du Fonds Spécial

La proposition d'utilisation du Fonds Spécial est acceptée par 26 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions.

(32 votants au moment du vote)

10. LA MINUTE DES DÉLÉGUÉS

Les six rapports des commissions et délégations (inter)communales, annexés au présent procès-verbal, ont été déposés sur Intranet entre le 24 novembre et le 11 décembre 2023.

Ils sont lus par leurs délégués respectifs, soit :

- Mme Martine Nicollerat pour la Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales (CCRI)
- M. Yves Trottet pour l'Association Intercommunale d'Épuration des Eaux usées de Vufflens-la-Ville et environs (AIEV)
- Mme Marie-Laure Lüscher pour l'Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay (AJERCO)
- Mme Diana Duperrut pour l'Association Scolaire Intercommunale de Cossonay-Penthalaz (ASICoPe)
- M. Jean-Claude Stucky pour l'Association Scolaire Intercommunale de La Venoge (ASIVenoge)
- M. Michel Equey pour l'Association Intercommunale de la Piscine de Chavannes (ASPIC)

Discussion

- Mme Martine Nicollerat se demande s'il est vraiment nécessaire de donner lecture de ces rapports étant donné qu'ils sont disponibles sur Intranet avant la séance. Elle ne parle évidemment pas des lectures rendues obligatoires par le règlement du Conseil communal.
- Mme Diana Duperrut déclare rejoindre l'avis de sa collègue.
- M. Michel Equey fait beaucoup de publicité pour qu'on ait un maximum de public dans la salle. Et ce public, s'il vient, c'est justement pour être renseigné sur le contenu des débats. Il rappelle que le public, de plus en plus nombreux dans la salle, n'a pas accès à l'Intranet du Conseil. Si le public assiste aux séances, c'est justement pour être renseigné sur les débats.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, souligne qu'il y a des délais de mise à disposition des documents auprès des membres du Conseil.
- Mme Martine Nicollerat le comprend, mais estime qu'on pourrait décider que seuls les rapports qui arrivent tardivement soient lus. Il s'agit d'une proposition.
- M. Vu Tran aimerait demander à M. Stucky si ce dernier peut suivre le marquage du terrain de sport pour le badminton. Et veiller à ce qu'on puisse jouer au badminton sans qu'on doive mettre des lunettes à soleil !
- M. Samuel Berthoud revient sur le rapport de l'ASPIC. Comme l'a dit M. Equey, un budget de CHF 20'000.- a été prévu pour couvrir le déficit (rubrique 150.318). Est-ce que des mesures ont été prises pour éviter qu'on doive budgétiser un tel montant à chaque fois ?
- M. Michel Equey reconnaît que c'est une question qu'il aurait souhaité poser au conseil. Toutefois, il avait déjà six questions à poser, donc il n'a pas pu aller plus loin. Mais peut-être que Mme Chantal Di Lallo peut apporter une réponse.
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, déclare que la question se posait aussi de savoir si on augmentait le prix de l'élève et si on le reportait sur les communes, mais ça n'a pas encore été discuté.
- M. Samuel Berthoud parlait du prix de l'entrée pour le public. Parce que si on le reporte sur l'élève, au final, on le reporte aussi sur les communes.

- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, l'informe qu'il est maintenant question de louer des lignes d'eau à des écoles. On est en train de réfléchir à différentes solutions pour éviter que cela se reporte soit sur l'élève, soit sur les communes.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, rebondit sur les remarques relatives à la lecture des rapports de la Minute des délégués et propose de voter sur ce sujet. Peut-on protocoler que les rapports qui sont déposés sur Intranet 72h au moins avant la séance du Conseil ne soient plus systématiquement lus ?
- M. Alain Vienet ajoute qu'il faudrait que la publication des rapports se fasse aussi sur le site web du village pour le public.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, précise que ce n'est pas le Bureau du Conseil qui s'occupe du site web, mais une personne de l'Administration communale. Il faudra voir avec le Greffe.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare que ces rapports sont annexés au PV.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, remarque que les annexes au PV ne figurent pas sur le site web.
- La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, procède alors on vote.

Adoption de la proposition de supprimer la lecture des rapports de la Minute des délégués s'ils sont soumis au moins 72h avant la séance du Conseil communal

La proposition est refusée par 4 voix pour, 25 voix contre et 3 abstentions.

(32 votants au moment du vote)

Parallèlement à la Minute des délégués, la Présidente annonce ajouter son rapport relatif à la Commission de surveillance de la Zone industrielle. En préambule à la lecture, elle rappelle que cette commission a été créée en mars 2022, d'entente entre M. Olivier Duperrut, Syndic, et le Bureau de l'époque. A cet égard, elle cite les propos de M. le Syndic : « Il a été décidé qu'une Commission de surveillance pour les deux ou trois derniers projets de la Zone industrielle serait utile. Elle est composée de trois Municipaux, du/de la Présidente, du/de la 1^{er} Vice-président-e. ». Concernant l'entrevue du 17 novembre 2023 avec les représentants de « Plateforme la Plaine », la Présidente précise que ni le 1^{er} Vice-président, ni la 2^e Vice-présidente n'étaient disponibles pour l'accompagner ; elle a également sollicité les deux scrutateurs qui ne l'étaient pas non plus. Les délais pour fixer la date étaient courts, raison pour laquelle elle s'y est rendue seule avec les représentants de la Municipalité.

La Présidente rappelle encore que, suite à la création de la Commission de surveillance en 2022, il y a eu une interpellation de M. Samuel Berthoud et une réponse municipale qui a été donnée en juin 2023. Elle tient à préciser que le Vice-président et elle-même n'ont pas été convoqués avant le 17 novembre 2023.

Au moment de rédiger son rapport, la Présidente s'est interrogée sur la question de la légitimité de la composition de cette Commission. Cela lui a rappelé les déboires liés à la nomination des commissions bipartites de la ZUP et du PECC, qui n'étaient, d'après les dires du Préfet, pas légales. Selon elle, le modèle actuel de la commission de surveillance de la Zone industrielle ne respecte pas le principe de la séparation des pouvoirs. Après réflexion, la Présidente propose que le Législatif et l'Exécutif se rencontrent rapidement pour proposer une solution plus adéquate, comme, par exemple, une commission permanente sur le modèle de la CCRI, composée uniquement de membres du Conseil communal, tout en vérifiant au préalable la validité de cette démarche auprès de la Préfecture.

La Présidente donne alors lecture de son rapport. Elle ajoute que la présentation PowerPoint « Plateforme la Plaine », présentée lors de la visite, sera mise à disposition sur l'Intranet du Conseil.

Discussion

- M. Yves Trottet rappelle que la Commission de suivi des nuisances sonores a été dissoute, mais qu'elle serait prête à poursuivre son activité, à aider, à soutenir et accompagner la Municipalité si celle-ci le demandait.
- Mme Monique Verly rebondit sur les propos de son collègue en soulignant qu'elle a été très déçue par la dissolution de la Commission des nuisances qui a fonctionné depuis le début et qui a suivi les gros chantiers (Coop, Camion Transport, H2M). A l'époque, on nous a dit que ses membres n'étaient plus utiles, que les gros chantiers étaient terminés ; et quelques mois plus tard, une nouvelle commission est nommée, qui est composée de la Municipalité et de Mme la Présidente. Mais ce qui frappe surtout la Conseillère, c'est l'absence de personnes concernées directement par les nuisances de la Z.I., qu'elles soient sonores ou lumineuses.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, entend bien cette remarque et répond qu'elle a véritablement insisté sur la problématique du bruit durant l'entrevue. Elle a expliqué aux représentants de « Plateforme la Plaine » qu'il s'agit d'un sujet sensible, qui est régulièrement discuté lors des séances du Conseil communal. Malheureusement, les valeurs qui sont mesurées sont dans les normes. De plus, elle ne pense pas qu'il y ait besoin d'habiter dans le Cuvillard ou dans l'Arzillier pour défendre les intérêts de ces personnes. Elle rappelle encore que le Conseil a été informé de la nomination de la Commission de surveillance et qu'il n'y a pas eu de réaction des Conseillers sur ce sujet.
- M. Vu Tran rappelle que le rapport SRGZA a été mis en consultation publique aux mois de septembre-novembre 2023, est en train d'être validé par les municipalités et, l'année prochaine, par les conseils communaux. Il a relevé les actions 3.1 et 3.2 (p. 87) où il est noté :
 - Actions : **Mesures de surveillance du bruit** ; Enjeux : Selon le rapport Etat de Vaud (DGE) du 8 mars 2017, Zone industrielle La Plaine-Venoge – Etude acoustique ferroviaire et routière globale » ; Secteur ZA ; MO : Commune, commission de suivi des nuisances sonores ; Resp. AVC : DGE ; Délais : Tâche permanente.
 - Actions : **Mesures concernant la qualité de l'air** ; Enjeux : Selon plan OPAIR ; ZA ; MO : Communes, Canton, SAF et privés ; Resp. ACV : DGE, DGMR ; Délais : Tâche permanente. Il y a quelque chose qui va devoir se passer l'année prochaine, de façon permanente.
 - Il va donc se passer quelque chose en 2024, de façon permanente.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, confirme qu'un préavis sera rédigé au printemps 2024. On est dans l'attente, c'est actuellement à l'ARGdV.
- Mme Martine Nicollerat souhaiterait savoir si la Municipalité a reçu une information des CFF concernant l'accès au quai n° 2 pour les personnes handicapées. Normalement, à partir du 1^{er} janvier 2024, il devrait y avoir un moyen pour toute personne d'accéder à ce quai.
- M. Michel Gruaz lui répond que les CFF sont responsables de trouver des solutions dès le moment où une personne à mobilité réduite est susceptible de se rendre en train soit sur Yverdon, soit sur Lausanne. Elle doit pouvoir bénéficier d'une solution : un numéro peut être appelé pour organiser une aide à la personne handicapée. Pour ce qui est des bus, nous avons une place devant la Grande salle et devant l'Eglise, mais ce n'est pas le cas à la gare. Mais, du moment que, à la gare de Vufflens-la-Ville, on n'a pas une situation qui est acceptable pour les personnes à mobilité réduite, on a pris la responsabilité de ne pas envisager de navettes depuis cet endroit. Par contre, les personnes ont la possibilité de prendre le bus pour se rendre soit à Bussigny, soit à Cossonay où les installations ferroviaires permettent l'accès aux personnes à mobilité réduite.
- Constatant que les interventions s'éloignent du sujet, Mme Stéphanie Reda, Présidente, clôt la Minute des délégués et passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- Mme Stéphanie Reda, Présidente, prie l'assemblée de lire l'heure de convocation mentionnée sur l'ordre du jour. Certes, la séance est habituellement à 20h, mais, cette fois, le Bureau a expressément mis 19h en bleu pour attirer l'attention. Il faut comprendre que, si l'on commence le Conseil à 29 membres et qu'on le termine à 33, il est compliqué pour les scrutateurs de procéder au comptage lors des votes. Elle remercie les membres du Conseil d'y être attentifs.
- M. Samuel Berthoud revient sur un point déjà soulevé du temps de Mme Ingrid Rossel et qui fait maintenant écho au PECC et son 1^{er} anniversaire : l'eau qui est fournie lors des séances du Conseil est conditionnée dans des bouteilles en PET, ce qui n'est pas très « PECC compatible » avec les points relatifs à la notion d'exemplarité et d'économie des ressources. On parle souvent du Château la Pompe à Vuflens, alors que notre eau est bien meilleure et moins chimique qu'à Lausanne ; pas aussi bien qu'une eau de source, certes. Le Conseiller estime donc que de mettre à disposition de l'eau du robinet dans des verres ou des contenants serait une bonne alternative. Il ne sait toutefois pas si c'est le Bureau ou la Municipalité qui s'occupe de l'intendance. En deuxième point : l'Assemblée générale des gymnastes vétérans vaudois aura lieu le 21 avril 2024 à Vuflens-la-Ville, organisée par la Gym. Le Syndic, ainsi qu'un-e représentant-du Conseil communal, seront présents à l'occasion de cet évènement important de notre vie villageoise. L'objectif est d'associer les personnes du village et les entreprises villageoises ou locales, voire régionales, qui souhaiteraient participer à cette manifestation. Merci de s'annoncer auprès de lui-même ou de M. Jean-Yves Duperrut.
- M. Vu Tran informe que le PECC est activé depuis une année. L'une des actions est de favoriser l'engagement de la participation de la population (action n° 4). Dans cet objectif, on a organisé des séances et des ateliers de la Fresque du Climat. De quoi s'agit-il ? Ce sont des ateliers durant lesquels les participants mettent en lien les phénomènes liés au gaz à effets de serre, au changement climatique et à l'impact sur la santé humaine. C'est un jeu de cartes réalisé par l'association de la Fresque du Climat avec des pratiques tirées du 5^e rapport du GIEC (Groupe international d'experts sur le climat) qui date de 2013 (le 6^e rapport étant de 2022-2023). 1^{ère} phase : on pose le cadre selon notre connaissance du climat ; 2^e phase : on relie les cartes avec des crayons de couleur ; 3^e phase, la plus importante, on discute de ce qu'on peut faire dans notre limite d'influence. Cet atelier se fait normalement en trois heures, chaque atelier durant une heure environ, mais, pour la 3^e phase, il nous est souvent arrivé de discuter plus de deux heures. A ce jour, cinq ateliers ont été réalisés entre octobre et novembre 2023, 30 personnes ont été sensibilisées, dont cinq qui ne résident pas à Vuflens-la-Ville. Nous avons deux Conseillères municipales et sept Conseillers communaux. En 2024, des ateliers « zéro déchet » sont prévus : on invitera la population ainsi que les Conseillers municipaux et communaux à y participer. Il tient à remercier les membres du groupe de travail du PECC, composé de Mme Caroline Jaughey, Municipale, M. Olivier Duperrut, Syndic, Mme Silvia Pequerul Rami et M. Jérôme Fabre, citoyens, Samuel Berthoud, Conseil communal, et lui-même. Sans oublier Mme Julie Reznicek du bureau Impact-Concept SA qui les a accompagnés pour la mise en œuvre du PECC. Il adresse également ses remerciements à la Municipalité pour son soutien en mettant à disposition la buvette pour les ateliers de la Fresque du Climat. Il tient en outre à signaler que les activités et le temps que donnent les animateurs sont gratuits, tout comme l'utilisation du jeu de cartes pour lequel il ne faut pas payer de licence.
- M. Guillaume de Buren revient sur le point 210.460 du budget : « Impôt spécial 2% durabilité-énergie-climat ». Nous sommes le 13 décembre 2023 et, aujourd'hui, nous avons un accord international sur la transition pour la sortie des énergies fossiles. C'est historique, ou pas, mais c'est un pas en avant. Bonne nouvelle, à Vuflens-la-Ville, on anticipe, puisqu'il a été décidé de créer un fonds spécial au point 210.460, réaffectation au point 210.481. Dans la discussion qui a lieu sur le budget, on s'est intéressé de savoir à ce qu'on fait de ces gros montants qui sont introduits dans le budget. Dans ce cas, on parle de CHF 116'000.-. Il a essayé de savoir ce qu'on allait faire avec cette

somme, mais il n'a pas trouvé la réponse dans le budget. Il aurait voulu poser la question. Il a cru à une piste dans les rubriques n° 35 qui concernent les bâtiments, puisque que, pour chaque bâtiment, il y a l'achat d'énergie. Il a donc fait la somme des achats d'énergie et obtenu CHF 151'000.- par année, soit 1'500'000.- sur dix ans. Cela fait vite beaucoup d'argent qu'on dépense. Il a découvert, dans le rapport du PECC, qu'il y a un profil énergétique dans lequel on apprend que la très grande majorité de nos achats d'énergie dans la Commune est issue des énergies fossiles. Il espère donc que la réponse à sa question « Que va-t-on faire avec ces CHF 116'000.- qui sont inscrits au budget, mais dont on ne connaît pas les détails ? » est un moyen d'économiser sur les CHF 151'000.-. Peut-on le lui confirmer ou l'infirmer ? Il prie également la Municipalité d'expliquer comment cela va être précisé au Conseil : information, sera-t-on consulté ?

- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, lui répond que ce fonds sera utilisé pour tout ce qui est fonctionnement et investissements communaux pour sortir des énergies fossiles et aller dans le sens du développement durable. Un préavis sera soumis pour la couverture de la Salle de sports avec des panneaux solaires. Ce fonds sera utilisé dans ce sens, uniquement pour les investissements communaux.
- M. Vu Tran tient à signaler que, lors des séances du PECC, M. le Syndic insiste beaucoup sur le fait que ces retours doivent aussi être distribués aux locataires de la Commune, et pas seulement aux propriétaires. On va donc chercher des projets où les locataires peuvent aussi profiter de ces montants.
- M. Olivier Duperrut, Syndic : *Mesdames, Messieurs, alors que nous arrivons au terme de cette année 2023, marquée par un retour à la normalité tant attendu après ces années de bouleversement liées à la pandémie de COVID, je me réjouis de constater cette transition positive. Permettez-moi de consacrer ce temps de parole à exprimer mes plus sincères remerciements, au nom de nos Autorités, à chacun d'entre vous pour votre engagement et le temps précieux que vous avez consacré au bien-être de notre cher village. À vous, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, qui avez participé activement aux différentes commissions, permanentes, ad hoc ou intercommunales, je tiens à souligner l'importance de votre dévouement pour le bon fonctionnement de nos institutions. Madame la Présidente, je vous adresse mes remerciements pour les excellents rapports et votre collaboration cordiale, ainsi qu'à l'ensemble du bureau et à Mme Noémie Girard secrétaire du Conseil Communal pour la qualité du travail et les bonnes relations que nous entretenons. Des remerciements à notre personnel communal présent ce soir. Cette année a été marquée par des changements au sein de l'administration, et je tiens à exprimer ma gratitude pour votre travail acharné et votre dévouement envers le service à la population. Un grand merci à tout le personnel communal, Mesdames Mélanie Hilpert, secrétaire municipale, Véronique Forest, secrétaire adjointe municipale, Simone Muller préposée au Contrôle des habitants, Nicole Coronel boursière, Assia Ben Saida, chargée communication, ainsi qu'à Messieurs Patrice Panchaud, responsable voirie et entretien des extérieurs et Nelso Batista, responsable entretien des bâtiments, votre contribution ainsi que le travail que vous effectuez sont essentiels. Mes remerciements s'étendent également à Madame Tania Chanel et au personnel de la cantine Pic et Croc, aux personnes qui s'occupent de la bibliothèque, aux patrouilleuses scolaires, à M. Verly, le spécialiste sono de la Grande salle, à Mme Gruaz, notre archiviste, et à la famille Bolay pour la gestion de la compostière en Faraz. Merci à vous toutes et tous pour votre engagement continu dans des rôles cruciaux qui contribuent à la vie communale. Un grand merci également à nos sociétés locales et au GSL pour leur dévouement, leur dynamisme et leur engagement à animer notre village tant sur le plan sportif que culturel. Chers collègues, toujours fidèles au poste et toujours prêts à consacrer votre temps au service de notre village et de ses citoyens, je tiens à vous exprimer ma gratitude chaleureuse. En cette fin d'année, je souhaite que vous puissiez profiter pleinement de vos vacances bien méritées à venir et je vous donne rendez-vous en 2024 pour un retour aux affaires. La vie à Vufflens-la-Ville ne serait pas la même sans*

l'engagement passionné de chacun d'entre vous, et au nom de la Municipalité, je vous souhaite un joyeux Noël, moment privilégié d'échange en famille. Prenez soin de vous, et que les fêtes de fin d'année soient remplies de moments joyeux et sereins pour tous. [Applaudissements].

- A son tour, Mme Stéphanie Reda, Présidente, adresse ses remerciements aux membres du Conseil communal ainsi qu'à la Municipalité pour les rapports cordiaux que nous entretenons. Elle remercie sincèrement Mme Noémie Girard. Elle déclare ne pas avoir de secrétaire dans son métier et en a toujours rêvé et, là, elle a trouvé la perle ! Oui, elle la remercie souvent, car elle fait de l'excellent travail. Toutes deux s'entendent bien et se comprennent. Elle adresse aussi ses remerciements à M. Nelso Batista pour le travail de mise en place avant les séances et les rangements après le départ des Conseillers-ères. [Applaudissements]. Merci à toutes et tous pour votre participation et votre engagement envers cette jolie commune. Très belles fêtes de fin d'année, soyez bien entourés et prenez soin de vous. Joyeux Noël et bonne année !

CLÔTURE

La Présidente, Mme Stéphanie Reda, clôt la séance en remerciant l'assemblée de sa confiance et de sa bonne collaboration et lui donne rendez-vous **mercredi 13 mars 2024 à 20h**.

La séance est levée à 21h55.

POINTS EN SUSPENS

Suivi des objets relevant du droit de proposition des membres du Conseil communal

Forme de l'initiative	Titre	N° du Conseil / source	Réponse attendue de	Echéance
R.A.S				